

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011023

Signataire : AD

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée R 96, d'une superficie de 366 m², située 8 rue de la gare à Aubervilliers au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la lettre de la commune en date du 22 avril 2011 ;

Vu le courrier de la SAS JSBF VICTOR HUGO du 3 mai 2011 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 23 juin 2011 ;

Considérant que la désaffectation de la portion de 370 m² de la rue de la gare, sur laquelle est située la parcelle R 96, a été constatée par un arrêté du Maire en date du 15 septembre 2011, sur la base d'un procès verbal de désaffectation du 14 septembre 2011, et qu'il a été procédé au classement de cette partie de la rue de la Gare dans le domaine privé communal par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011,

Considérant l'intérêt de céder la parcelle cadastrée R 96, située 8 rue de la Gare à Aubervilliers, au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO afin qu'elle puisse réaliser un centre d'affaires pour des grossistes en textile ;

à la majorité des membres du conseil, Mesdames Ahmed et Kouamé ayant voté contre

DELIBERE :

RETIRE la délibération n°124 du 12 mai 2011 portant sur la cession d'une emprise de 366 m² située rue de la gare à Aubervilliers au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO.

DECIDE de céder la parcelle située 8 rue de la Gare à Aubervilliers d'une superficie de 366 m², cadastrée R96, au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO afin qu'elle puisse y réaliser un centre d'affaires pour des grossistes en textile.

FIXE le prix de cession à 60.000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué